

FRANÇAIS ET FRANÇAISES ! AUX ÉLECTIONS DE 1951

voici comment LES ÉLECTEURS ONT ÉTÉ TROMPÉS

Les élections ont eu lieu avec une loi électorale qui permettait aux partis de s'apparenter entre eux. Du moment que les listes apparentées obtenaient ensemble 50 % des voix, elles enlevaient tous les sièges de députés.

Ce scrutin a constitué une véritable escroquerie. En voici quelques exemples pris entre cinquante :



NORD (arrondissement de Lille)	
Liste	Listes apparentées
A. RAMETTE (Communiste)	Socialiste
106.086 voix	107.230 voix - 5 élus
PAS D'ELUS	M.R.P.
	84.420 voix - 4 élus
	Indépendant
	38.950 voix - 1 élu

HERAULT	
Liste	Listes apparentées
R. CALAS (Communiste)	Socialiste
70.163 voix	39.028 voix - 3 élus
PAS D'ELUS	M.R.P.
	24.942 voix - 1 élu
	Radical
	23.596 voix - 1 élu
	Indépendant
	29.827 voix - 1 élu

Pour l'ensemble de la France, cette loi électorale a enlevé 80 sièges au Parti Communiste.

Avec plus de cinq millions de suffrages, il obtenait 103 élus mais les Indépendants en avaient 98 avec 2.400.000 voix, le M.R.P. 85 avec 2.300.000 voix, etc.

C'est ainsi qu'avec l'aide du Parti Socialiste (qui s'était apparenté dans 59 départements avec les M.R.P., Indépendants, etc.) LA FRANCE A CONNU DEPUIS 1951 DES GOUVERNEMENTS ULTRA-REACTIONNAIRES qui ont mené une politique dure aux pauvres et douce aux riches et une politique de guerre en Indochine et en Afrique du Nord.

... et voici

QUELLES ONT ÉTÉ LES CONSÉQUENCES POUR LE PEUPLE ?..

LES APPARENTEMENTS DE 1951 ONT PERMIS ...

1 LE RÉARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

L'ordre du jour approuvant la création de l'armée européenne et réarmant l'Allemagne a été voté le 20 février 1952.

Par : 327 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, J.-P. DAVID, BIDAULT, TEITGEN, SCHUMAN, LANIEL, Guy MOLLET, LE TROQUER, MITTERAND, etc.). (Journal Officiel du 20-2-1952, page 793.)	Contre : 287 voix
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste Français, le réarmement de l'Allemagne était repoussé par 357 voix contre 247.

L'ordre du jour approuvant les accords de Londres et de Paris réarmant l'Allemagne et présenté à l'Assemblée nationale par MENDES-FRANCE a été voté le 31 décembre 1954.

Par : 287 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, J.-P. DAVID, D. MAYER, J. MOCH, G. MOLLET, DEPREUX, MITTERAND). (J.O. du 31 décembre 1954, page 7005)	Contre : 260 voix
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste, le réarmement de l'Allemagne était une nouvelle fois repoussé.

2 LE VOTE DES LOIS ANTILAIQUES

Les subventions aux écoles libres (loi Barangé-Barrachin) ont été votées le 11 septembre 1951

Par : 313 voix (dont J.-P. DAVID, DE GAULLE, PALEWSKI, MITTERAND, P. REYNAUD). (J. O. du 11-9-1951, page 7282.)	Contre : 255 voix
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste la loi antilairique était repoussée par 325 voix contre 233.

Le vote sur l'enseignement agricole enlevé à l'Etat (projet de loi SAINT-CYR) a donné, le 1^{er} juillet 1953, les résultats suivants :

Pour : 310 voix (dont BIDAULT, DE GAULLE, LANIEL, PLEVEN, P. REYNAUD). (J. O. du 1 ^{er} juillet 1953, page 3596).	Contre : 276 voix
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste, la loi antilairique SAINT-CYR sur l'enseignement agricole était rejetée par 356 voix.

La proposition communiste d'abrogation des lois antilairiques a été repoussée le 29 janvier 1955 :

Par : 304 voix (dont J.-P. DAVID, DE GAULLE, LANIEL, BIDAULT, PALEWSKI, PINAY, PLEVEN, P. REYNAUD). (J. O. du 29 janvier 1955, page 472).	Contre : 260 voix
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste, les lois antilairiques étaient abrogées.

3 LA POLITIQUE DE FORCE ET DE RÉPRESSION EN TUNISIE, EN ALGÉRIE ET AU MAROC

a été approuvée le 11 décembre 1954

Par : 294 voix (dont MENDES-FRANCE, BIDAULT, J.-P. DAVID, E. FAURE, PLEVEN, PALEWSKI). (J. O. du 11-12-1954, page 6117).	Contre : 265 voix
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste, cette politique de répression (avec l'envoi du contingent, le rappel des disponibles, etc.) était renoussée et une politique de négociation substituée à la politique de force.

4 LE REFUS DE CONSTRUIRE 80.000 LOGEMENTS

La proposition communiste de construire 80.000 logements en 1953 a été repoussée.

Par : 202 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, J.-P. DAVID, LANIEL, P. REYNAUD). (J. O. du 6 février 1953, page 948).	Contre : 192 voix (Les socialistes se sont abstenus)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------

Sans le vol de 80 sièges au Parti Communiste, le vote était acquis par 282 voix.

5 LA GRANDE MISERE DES VIEUX

La proposition communiste demandant de porter la retraite des vieux à 96.000 fr. par an, au lieu de 55.000 (aujourd'hui nous demandons 120.000) et l'allocation aux économiquement faibles à 72.000, au lieu de 28.000 (aujourd'hui nous demandons 90.000) a été repoussée le 25 février 1953.

Par : 290 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, LANIEL, MITTERAND, J.-P. DAVID, BIDAULT, P. REYNAUD et leurs amis). (J. O. du 25 février 1953, page 1353).	Contre : 216 voix
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges de députés au Parti Communiste, le vote était acquis par 296 voix.

LE REFUS DE RELEVER L'ALLOCATION DE CHOMAGE

La proposition communiste de relèvement de l'allocation de chômage a été repoussée le 25 février 1953 :

Par : 290 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, LANIEL, J.-P. DAVID, MITTERAND, P. REYNAUD, BIDAULT, et tous leurs amis). (J. O. du 25 février 1953, page 1353).	Contre : 216 voix
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges de députés au Parti Communiste, le vote était acquis par 296 voix.

LE REFUS DE RELEVER LES ALLOCATIONS FAMILIALES

La proposition communiste de relèvement des allocations familiales a été repoussée le 25 février 1953

Par : 292 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, LANIEL, MITTERAND, BIDAULT, et tous leurs amis). Les R.P.F. se sont abstenus. (J. O. du 25 février 1953, page 1352).	Contre : 240 voix
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges de députés au Parti Communiste, le relèvement des allocations familiales aurait été voté dès le début de 1953 par 320 voix.

LES BRIGADES POLYVALENTES LANCÉES NON CONTRE LES GROSSES SOCIÉTÉS CAPITALISTES MAIS CONTRE LES PETITS COMMERÇANTS ET ARTISANS

La suppression des brigades polyvalentes, a été repoussée le 21 novembre 1951

Par : 249 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, J.-P. DAVID, DE GAULLE, LANIEL, PINAY, BIDAULT, PLEVEN, P. REYNAUD). (J. O. du 29-11-1951, page 8479).	Contre : 220 voix
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges de députés au Parti Communiste, la suppression était votée dès 1951 par 300 voix.

LE REFUS DE VOTER LA PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS DES P.T.T.

Proposition communiste repoussée le 29 décembre 1950

Par : 285 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, MITTERAND, J.-P. DAVID, LANIEL, PINAY, BIDAULT). (J. O. du 29-12-1950, page 6890).	Contre : 244 voix
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Sans le vol de 80 sièges de députés au Parti Communiste, le vote était acquis par 324 voix.

LE REFUS D'AUGMENTER LA RETRAITE DES CHEMINOTS

La demande communiste de crédits nécessaires à la péréquation des retraites des cheminots a été repoussée

Par : 335 voix (dont MENDES-FRANCE, E. FAURE, MITTERAND, J.-P. DAVID, LANIEL, PINAY, BIDAULT). (J. O. du 8-12-53, page 6215).	Contre : 282 voix
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Si les apparentés n'avaient pas volé 80 sièges au Parti Communiste, le vote aurait été acquis par 362 voix.

C'est le peuple, c'est la République qui ont fait les frais des apparentements, et maintenant ...

1°) Il faut obtenir un mode de scrutin juste et loyal.

La représentation proportionnelle donne à chaque Parti le nombre d'élus proportionnel aux voix obtenues. C'est le mode de scrutin que, durant toute leur vie, ont défendu Jean JAURES et Jules GUESDE et qu'a défendu le Parti Communiste Français depuis sa fondation en 1920.

C'est encore ce mode de scrutin que les communistes ont défendu récemment au Parlement.

2°) Nous avons tout fait pour supprimer la loi des apparentements.

En 1951, la loi des apparentements n'aurait pas pu être votée sans les députés socialistes. Ce sont également les voix socialistes qui ont permis de faire rejeter tous les projets de représentation proportionnelle discutés ces dernières semaines.

Quant aux députés communistes, ils ont constamment réclamé — y compris par le vote du 12 novembre :

1°) des élections le 18 décembre afin que s'en aille au plus tôt cette Assemblée Nationale de mal-élus et dont la majorité a fait tant de mal au pays ;

2°) la suppression des apparentements.

3°) Nous avons voté contre le scrutin d'arrondissement qui est également un scrutin truqué.

A trois reprises l'Assemblée Nationale a repoussé le scrutin d'arrondissement. A deux reprises les sénateurs réactionnaires l'ont rétabli.

Dans ce scrutin — défendu par Mendès-France, la plupart des députés radicaux, socialistes, anciens R.P.F. — c'est la minorité qui fait la loi.

En 1924, avec ce scrutin, il fallait à un communiste 33.685 voix pour être élu ; 15.366 à un réactionnaire.

En 1928, il fallait à un communiste 74.067 voix pour être élu ; 12.116 à un réactionnaire.

En 1932, il fallait à un communiste 66.402 voix pour être élu ; 11.700 à un radical, etc., etc...

Voilà pourquoi nous l'avons combattu en permanence.

4°) Quel que soit le mode de scrutin qui sera voté, l'union socialiste-communiste demeure l'impératif d'une politique nouvelle voulue par le pays.

Les résultats électoraux ont été les suivants aux dernières élections législatives (juin 1951) :

M. R. P.	2.110.000	Socialistes	2.892.000
Modérés	2.407.000	R.G.R. (Radicaux et U.D.S.R.) ..	2.435.000
R. P. F.	3.987.000	Total	5.327.000
		Communistes	5.031.000
Total	8.504.000	Total	10.358.000

Ce tableau est la plus claire démonstration qu'une majorité de gauche est possible et, en conséquence, une politique de gauche.

Toute loi électorale tendant à supprimer (ou amoindrir) la représentation de cinq millions d'ouvriers et de paysans, toute combinaison écartant les communistes, ne peuvent conduire qu'à la continuation de la politique réactionnaire dont le peuple a déjà tant souffert.

5°) En avant, socialistes, communistes, républicains, unis contre la réaction !

Comme le déclarait notre secrétaire général Maurice THOREZ dans son rapport au Comité Central le 4 novembre :

« Les forces nécessaires pour déterminer le changement de politique existent dans le pays. La tâche de l'heure est d'assurer le rassemblement de toutes ces forces... »

« ...Pour notre part, nous déclarons solennellement que nous sommes prêts à nous entendre au lendemain des élections avec le parti socialiste, pour pratiquer en commun une politique conforme à la volonté du peuple et à l'intérêt du pays, pour donner à la nation le gouvernement qu'elle attend. »

Nous sommes prêts également à l'entente avec les représentants d'autres partis et groupements s'orientant dans le même sens.

LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

17 novembre 1955.

Et les autres ne les ont jamais insultés